



# Licence 1

## Mentions DROIT & HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

**Livret pédagogique**  
**Année universitaire 2022-2023**

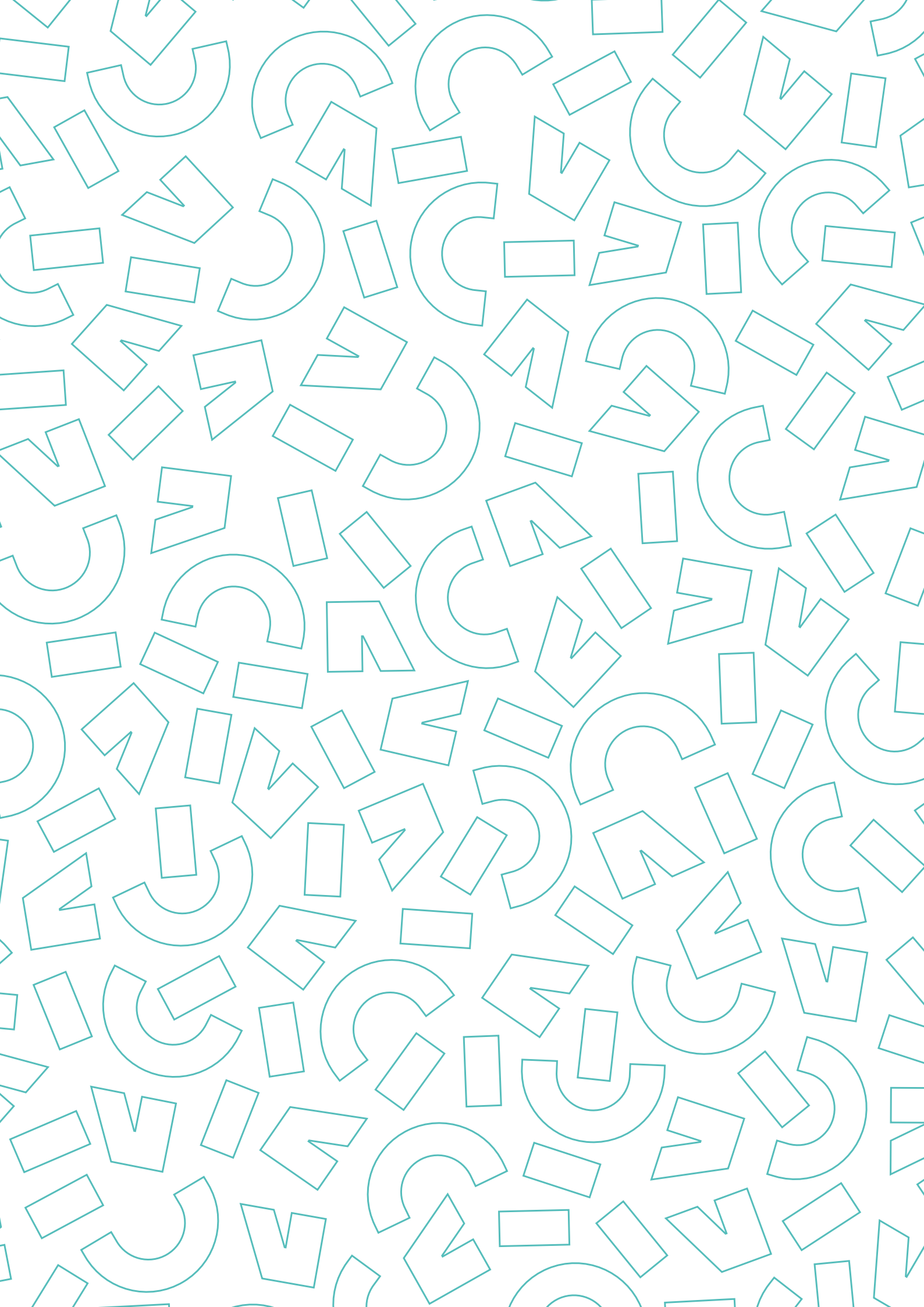


UFR Histoire, histoire de l'art  
et archéologie  
Pôle Humanités

**Nantes Université**

[histoire.univ-nantes.fr](https://histoire.univ-nantes.fr)

[droit.univ-nantes.fr](https://droit.univ-nantes.fr)



# SOMMAIRE

|                                                    |         |
|----------------------------------------------------|---------|
| <b>CONTACTS</b>                                    | Page 4  |
| <b>DOUBLE LICENCE DROIT – HISTOIRE DE L'ART</b>    | Page 5  |
| <b>Journées de pré-rentrée</b>                     |         |
| <b>Présentation de la formation</b>                |         |
| Objectifs scientifiques et pédagogiques            |         |
| Objectifs professionnels                           |         |
| Insertion professionnelle                          |         |
| Compétences visées                                 |         |
| <b>Stages</b>                                      |         |
| Stage obligatoire                                  |         |
| Stages volontaires                                 |         |
| <b>L'engagement étudiant</b>                       |         |
| <b>Les Modalités de contrôle des connaissances</b> |         |
| <b>Une double licence</b>                          |         |
| <b>MAQUETTE PÉDAGOGIQUE</b>                        | Page 8  |
| <b>Semestre 1</b>                                  |         |
| <b>Semestre 2</b>                                  |         |
| <b>ENSEIGNEMENTS</b>                               |         |
| <b>Semestre 1</b>                                  | Page 12 |
| <b>Semestre 2</b>                                  | Page 16 |
| <b>ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE</b>                          | Page 22 |
| <b>PARTENAIRES DE LA FORMATION</b>                 | Page 24 |

## LES RESPONSABLES

### Parcours Histoire de l'art

**Thomas RENARD**  
thomas.renard@univ-nantes.fr

### Parcours Droit

**Charles-Edouard BUCHER**  
charles-edouard.bucher@univ-nantes.fr

**Mylène LE ROUX**  
mylene.leroux@univ-nantes.fr



Quel interlocuteur pour ma question ?



## SECRÉTARIAT PÉDAGOGIQUE

### Histoire de l'art et archéologie

**Anne-Marie THIEVIN**  
anne-marie.thievin@univ-nantes.fr  
02 53 52 25 60

### Droit

**Andreina ORTEGA**  
**Alexandra MINNI**  
droit.ha@univ-nantes.fr  
02 40 14 16 36

La formation, qui s'étend sur trois années, conjugue des enseignements disciplinaires en droit et en histoire de l'art.

## Journées de pré-rentrée

Dans la semaine précédant le début des cours, plusieurs jours sont consacrés à la rentrée des étudiant·e·s. Leur présence est non seulement cruciale mais obligatoire ([le calendrier de pré-rentrée est disponible sur le site de l'UFR](#)).

Lors de la semaine de pré-rentrée, ces journées sont l'occasion :

- de faire connaissance avec l'équipe pédagogique,
- de découvrir l'environnement universitaire, le campus dans lequel ils vont vivre et travailler,
- de s'informer des services dont ils peuvent bénéficier pour réussir leur scolarité dans l'enseignement supérieur de la meilleure façon possible,
- de débiter leur apprentissage disciplinaire dans lequel il s'agit tout autant de former à la recherche que d'être formée par celle-ci,
- et de tisser des liens entre étudiant·e·s grâce à des ateliers organisés par le bureau des étudiants (BDE).



## PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La double licence Droit – Histoire de l'art de Nantes Université offre une formation rare en France. En combinant des études de droit et d'histoire de l'art, elle doit permettre aux étudiants de s'orienter vers des carrières prisées :

- marché de l'art (notamment commissaire-priseur) ;
- administration et management d'établissements culturels ;
- concours de la fonction publique des secteurs culturel et patrimonial ;
- mécénat culturel ;
- droit d'auteur et des assurances,
- etc.

Cette formation sélective à effectif limité à 35 étudiants constitue un parcours exigeant qui dispense aux étudiants les enseignements fondamentaux des deux disciplines, complétés par des cours de langue et de numérique.

Elle s'adresse à des étudiants ayant de bonnes capacités de travail et la motivation pour s'engager dans un parcours renforcé. Il leur sera toujours possible, grâce à des passerelles ouvertes tout au long de la licence, d'intégrer la licence d'histoire de l'art ou de droit.

## Objectifs scientifiques et pédagogiques

La formation, qui s'étend sur trois années, conjugue des enseignements disciplinaires en droit et en histoire de l'art.

Du côté du droit, les enseignements relèvent autant du droit privé et du droit public que de l'histoire du droit. Pour l'histoire de l'art, les enseignements concerneront les quatre grandes périodes (antique, médiévale, périodes moderne et contemporaine), le patrimoine et l'histoire de l'art extra-européen.

Des cours de méthodologie, d'anglais et d'informatique complètent la formation.

Un voyage à Paris est organisé en L2. Les étudiants doivent effectuer un stage obligatoire entre la L2 et la L3.

S'agissant d'une double licence, le volume horaire est important (environ 30 heures par semaine) tout comme la quantité de travail personnel nécessaire.

## Objectifs professionnels

Au terme de leur double licence, les étudiants pourront s'orienter vers :

- Les Masters :
  - ▷ Droit (spécialisés en droit du marché de l'art, en droit du patrimoine,...)
  - ▷ Histoire de l'art
  - ▷ Gestion, management et administration des établissements et des projets culturels
  - ▷ Patrimoine, patrimoine culturel (par ex. Master « Valorisation des nouveaux patrimoines » à Nantes).
- Les diplômes d'Université
  - ▷ Droit de l'art et de la culture (proposé par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Nantes et accessible parallèlement à un Master)
- Les Concours / examens :
  - ▷ Formations préparant aux concours de la fonction publique (portées par l'IPAG)
  - ▷ Préparation à l'examen d'accès au stage de commissaire-priseur.

## Insertion professionnelle

Retrouvez les débouchés et les témoignages d'anciens étudiants sur cette page : <https://histoire.univ-nantes.fr/offre-de-formation/insertion-professionnelle>



## Compétences visées

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires
- Développer ses aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte ou d'œuvres visuelles
- Développer ses aptitudes à la logique, au raisonnement conceptuel et montrer un intérêt pour la démarche scientifique
- Obtenir les connaissances disciplinaires dans les champs de l'histoire de l'art et du droit
- Développer ses capacités à travailler de façon autonome et organiser son travail
- Être ouvert au monde et disposer de bonnes compétences linguistiques
- Être intéressé par les questions historiques, sociétales, politiques et culturelles
- Attention, il s'agit d'une double Licence : cette formation s'adresse à des étudiants qui ont une forte capacité de travail et d'organisation.

## STAGES

### Stage obligatoire

Un stage obligatoire de 3 semaines est à effectuer entre la L2 et la L3.

### Stages volontaires

Les étudiants ont la possibilité de faire des stages volontaires en lien avec leur formation. Ces stages volontaires ne donnent pas lieu à un rapport de stage.

Ils peuvent avoir une durée variable et doivent être conventionnés (la convention de stage est à retirer auprès de votre secrétaire pédagogique).

Il est possible de faire plusieurs stages volontaires durant l'année universitaire.

## L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

L'UFR HHAA et la Faculté de droit et des sciences politiques reconnaissent et valorisent l'engagement des étudiants (VEE) dans la vie associative, sociale ou professionnelle en accordant une bonification à la moyenne.

Un étudiant peut demander à bénéficier de la VEE une fois durant son cycle de Licence : l'année à laquelle il demande à bénéficier de la VEE n'est pas imposée, ce doit être un choix de l'étudiant, mais il ne peut en bénéficier qu'une seule fois par cycle. La VEE se traduit par une bonification au moment des jurys de fin d'année.

Plus d'informations sur cette [page internet](#) :



## LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) réglementent les conditions d'obtention du diplôme délivré par Nantes Université. Elles permettent de connaître les épreuves et comprendre le calcul des résultats. L'ensemble des MCC sont visibles dans le livret des MCC, consultable sur la page de la formation.

Afin de prendre en compte les difficultés spécifiques que peuvent rencontrer certains étudiants en raison d'une activité professionnelle ou de situations particulières notamment de handicap, un aménagement du contrôle continu est proposé au sein de la formation (détails dans le livret des MCC).

## UNE DOUBLE LICENCE

Les étudiants sont inscrits en parallèle à deux formations : une licence mention histoire de l'art et archéologie parcours droit et une licence de droit parcours histoire de l'art. Les mêmes cours permettront aux étudiants d'obtenir deux diplômes à l'issue de leurs trois années de licence. Pour valider ces deux diplômes et décerner les mentions, les coefficients et les crédits ECTS des unités d'enseignement varient pour chacune des maquettes. Ces deux maquettes sont présentées dans les pages suivantes.



| SEMESTRE 1                                                                                                                                                                                                                                                                        |          |                                                                                    |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Intitulé de l'UE - description et code des EC                                                                                                                                                                                                                                     | ECTS     | Nombre d'heures                                                                    | Description |
| <b>UEF1 - HISTOIRE DE L'ART</b><br><i>Cours obligatoire</i><br>HHA1-11 Histoire de l’art : les œuvres majeures en contexte I                                                                                                                                                      | <b>4</b> | 18 h <b>CM</b>                                                                     | Page 12     |
| <b>UEF2 - HISTOIRE DE L'ART</b><br><i>Les cours sont obligatoires</i><br>HHA1-23 Histoire de l’art antique<br>HHA1-24 Histoire de l’art médiéval<br>Techniques de rédaction                                                                                                       | <b>8</b> | 22 h <b>TD</b> + 15h <b>CM</b><br>22 h <b>TD</b> + 15h <b>CM</b><br>11 h <b>TD</b> | Page 12     |
| <b>UEC1 - HISTOIRE DE L'ART</b><br><i>Les 2 cours sont obligatoires</i><br>HHA1-42 Histoire de l’art contemporain : approfondissement<br>HHA1-43 Techniques et théories en histoire de l'art et archéologie I - iconographie médiévale                                            | <b>6</b> | 18 h <b>CM</b><br>18 h <b>CM</b>                                                   | Page 13     |
| <b>UEC2 - COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES</b><br><i>1 langue vivante obligatoire</i><br>HHA1-31 Anglais                                                                                                                                                                               | <b>2</b> | 12 h <b>TD</b>                                                                     | Page 14     |
| <b>UEF3 - DROIT</b><br><i>Les 4 cours sont obligatoires</i><br>D1CM-02 Introduction au droit privé et droit des personnes<br>D1TD-02 TD Méthodologie au droit privé et droit des personnes<br>D1CM-01 Droit constitutionnel 1<br>D1TD-01 TD Méthodologie au droit constitutionnel | <b>8</b> | 36 h <b>CM</b><br>18 h <b>TD</b><br>36 h <b>CM</b><br>18 h <b>TD</b>               | Page 14     |
| <b>UEC3 - DROIT</b><br><i>Cours obligatoire</i><br>HHA1-42 Institutions juridictionnelles                                                                                                                                                                                         | <b>2</b> | 24 h <b>CM</b>                                                                     | Page 15     |

| SEMESTRE 2                                                                                                                                                                                            |          |                                                                      |             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------------------------------------------------------|-------------|
| Intitulé de l'UE - description et code des EC                                                                                                                                                         | ECTS     | Nombre d'heures                                                      | Description |
| <b>UEF1 - HISTOIRE DE L'ART</b><br><i>Cours obligatoire</i><br>HHA2-11 Histoire de l’art : les œuvres majeures en contexte II                                                                         | <b>5</b> | 18 h <b>CM</b>                                                       | Page 16     |
| <b>UEF2 - HISTOIRE DE L'ART</b><br><i>Les cours sont obligatoires</i><br>HHA2-23 Histoire de l’art moderne : Renaissance et maniérismes en Europe<br>HHA2-24 Histoire de l’art contemporain           | <b>8</b> | 22 h <b>TD</b> + 15h <b>CM</b><br>22 h <b>TD</b> + 15h <b>CM</b>     | Page 16     |
| <b>UEC1 - HISTOIRE DE L'ART</b><br><i>Les 2 cours sont obligatoires</i><br>HHA2-42 Histoire de l’art : approfondissement (iconographie moderne)<br>HHI2-42 Histoire extra-européenne (contemporaine)  | <b>5</b> | 18 h <b>CM</b><br>22 h <b>CM</b>                                     | Page 17     |
| <b>UEC2 - COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES</b><br><i>1 langue vivante obligatoire</i><br>HHI2-31 Anglais                                                                                                   | <b>2</b> | 18 h <b>TD</b>                                                       | Page 18     |
| <b>UEF3 - DROIT</b><br><i>Les 4 cours sont obligatoires</i><br>D2CM-02 Droit de la famille<br>D2TD-02 TD droit de la famille<br>D2CM-01 Droit constitutionnel 2<br>D2TD-01 TD droit constitutionnel 2 | <b>6</b> | 36 h <b>CM</b><br>18 h <b>TD</b><br>36 h <b>CM</b><br>18 h <b>TD</b> | Page 18     |
| <b>UEC3 - DROIT</b><br><i>Cours obligatoires</i><br>D2CM-03 Histoire politique et constitutionnelle<br>D2CM-04 Institutions internationales                                                           | <b>4</b> | 36 h <b>CM</b><br>36 h <b>CM</b>                                     | Page 19     |
| <b>UVE - UNITÉ VALORISATION DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT</b><br>D8LIREE Reconnaissance de l’engagement étudiant                                                                                           | <b>1</b> |                                                                      | Page 20     |

**Lexique :**  
Les enseignements sont distribués en **UE** (unités d'enseignement - **F**: Fondamental, **C**: à Choix). Chaque UE comporte un ou plusieurs **EC** (éléments constitutifs), avec un nombre d’heure en **CM** (Cours Magistral) ou en **TD** (Travaux Dirigés). Les **ECTS** (European Credits Transfer System) sont un système européen de transfert et d’accumulation de crédits, qui se base sur les paramètres suivants : charge de travail de l’étudiant, nombre d’heures de cours et objectifs de formation. Une année universitaire correspond à 60 crédits.

| SEMESTRE 1                                                                                                                                                                                                                                                                        |           |                                                                                    |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Intitulé de l'UE - description et code des EC                                                                                                                                                                                                                                     | ECTS      | Nombre d'heures                                                                    | Description |
| <b>UEF3 - DROIT</b><br><i>Les 4 cours sont obligatoires</i><br>D1CM-02 Introduction au droit privé et droit des personnes<br>D1TD-02 TD Méthodologie au droit privé et droit des personnes<br>D1CM-01 Droit constitutionnel 1<br>D1TD-01 TD Méthodologie au droit constitutionnel | <b>15</b> | 36 h <b>CM</b><br>18 h <b>TD</b><br>36 h <b>CM</b><br>18 h <b>TD</b>               | Page 14     |
| <b>UEC3 - DROIT</b><br><i>Cours obligatoire</i><br>HHA1-42 Institutions juridictionnelles                                                                                                                                                                                         | <b>3</b>  | 24 h <b>CM</b>                                                                     | Page 15     |
| <b>UEF1 - HISTOIRE DE L'ART</b><br><i>Cours obligatoire</i><br>HHA1-11 Histoire de l’art : les œuvres majeures en contexte I                                                                                                                                                      | <b>2</b>  | 18 h <b>CM</b>                                                                     | Page 12     |
| <b>UEF2 - HISTOIRE DE L'ART</b><br><i>Les cours sont obligatoires</i><br>HHA1-23 Histoire de l’art antique<br>HHA1-24 Histoire de l’art médiéval<br>Techniques de rédaction                                                                                                       | <b>5</b>  | 22 h <b>TD</b> + 15h <b>CM</b><br>22 h <b>TD</b> + 15h <b>CM</b><br>11 h <b>TD</b> | Page 12     |
| <b>UEC1 - HISTOIRE DE L'ART</b><br><i>Les 2 cours sont obligatoires</i><br>HHA1-42 Histoire de l’art contemporain : approfondissement<br>HHA1-43 Techniques et théories en histoire de l’art et archéologie I - iconographie médiévale                                            | <b>3</b>  | 18 h <b>CM</b><br>18 h <b>CM</b>                                                   | Page 13     |
| <b>UEC2 - COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES</b><br><i>1 langue vivante obligatoire</i><br>HHA1-31 Anglais                                                                                                                                                                               | <b>2</b>  | 12 h <b>TD</b>                                                                     | Page 14     |

| SEMESTRE 2                                                                                                                                                                                            |                   |                                                                      |             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------|
| Intitulé de l'UE - description et code des EC                                                                                                                                                         | ECTS              | Nombre d'heures                                                      | Description |
| <b>UEF3 - DROIT</b><br><i>Les 4 cours sont obligatoires</i><br>D2CM-02 Droit de la famille<br>D2TD-02 TD droit de la famille<br>D2CM-01 Droit constitutionnel 2<br>D2TD-01 TD droit constitutionnel 2 | <b>12</b>         | 36 h <b>CM</b><br>18 h <b>TD</b><br>36 h <b>CM</b><br>18 h <b>TD</b> | Page 18     |
| <b>UEC3 - DROIT</b><br><i>Cours obligatoires</i><br>D2CM-03 Histoire politique et constitutionnelle<br>D2CM-04 Institutions internationales                                                           | <b>6</b>          | 36 h <b>CM</b><br>36 h <b>CM</b>                                     | Page 19     |
| <b>UEF1 - HISTOIRE DE L'ART</b><br><i>Cours obligatoire</i><br>HHA2-11 Histoire de l’art : les œuvres majeures en contexte II                                                                         | <b>2</b>          | 18 h <b>CM</b>                                                       | Page 16     |
| <b>UEF2 - HISTOIRE DE L'ART</b><br><i>Les cours sont obligatoires</i><br>HHA2-23 Histoire de l’art moderne : Renaissance et maniérismes en Europe<br>HHA2-24 Histoire de l’art contemporain           | <b>5</b>          | 22 h <b>TD</b> + 15h <b>CM</b><br>22 h <b>TD</b> + 15h <b>CM</b>     | Page 16     |
| <b>UEC1 - HISTOIRE DE L'ART</b><br><i>Les 2 cours sont obligatoires</i><br>HHA2-42 Histoire de l’art : approfondissement (iconographie moderne)<br>HHI2-42 Histoire extra-européenne (contemporaine)  | <b>3</b>          | 18 h <b>CM</b><br>22 h <b>CM</b>                                     | Page 17     |
| <b>UEC2 - COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES</b><br><i>1 langue vivante obligatoire</i><br>HHI2-31 Anglais                                                                                                   | <b>2</b>          | 18 h <b>TD</b>                                                       | Page 18     |
| <b>UVE - UNITÉ VALORISATION DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT</b><br>D8LIREE Reconnaissance de l’engagement étudiant                                                                                           | <b>FACULTATIF</b> |                                                                      | Page 20     |

**Lexique :**  
Les enseignements sont distribués en **UE** (unités d'enseignement - **F**: Fondamental, **C**: à Choix). Chaque UE comporte un ou plusieurs **EC** (éléments constitutifs), avec un nombre d’heure en **CM** (Cours Magistral) ou en **TD** (Travaux Dirigés). Les **ECTS** (European Credits Transfer System) sont un système européen de transfert et d’accumulation de crédits, qui se base sur les paramètres suivants : charge de travail de l’étudiant, nombre d’heures de cours et objectifs de formation. Une année universitaire correspond à 60 crédits.

UEF1 - HISTOIRE DE L'ART

EMMANUEL LAMOUCHE - THIERRY LAUGÉE

CM - Histoire de l'art : les œuvres majeures en contexte I

Le cours abordera une série de grandes œuvres de l'art occidental pour les périodes moderne et contemporaine, avec pour but d'aiguiser le regard des étudiants sur les œuvres, et de les sensibiliser aux conditions historiques et matérielles ayant rendu possible leur existence. Le versant moderne se concentrera sur l'art de la Renaissance en Italie et en Flandres au XVe siècle. Pour la partie contemporaine, il s'agira d'étudier la naissance et la diffusion de la modernité artistique en peinture, sculpture et architecture, de Monet à Pollock.

Bibliographie

- Pour la partie moderne :
- ▷ E. GOMBRICH, *Histoire de l'art*, Paris, Phaidon, 2001 (nombreuses rééditions).
  - ▷ C. MIGNOT, D. RABREAU (dir.), *Histoire de l'art. Temps modernes XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Flammarion, 1996
- Pour la partie contemporaine :
- ▷ P. DAGEN, F. HAMON (dir.), *Histoire de l'art. Époque contemporaine, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Flammarion, 1995.
  - ▷ S. LEMOINE (dir.), *L'Art Moderne et Contemporain (peinture, sculpture, photographie, graphisme, nouveaux médias)*, Paris, Larousse, 2006.

UEF2 - HISTOIRE DE L'ART

ANNAIG CAILLAUD - CHRISTIAN MAZET - THIERRY PIEL

CM TD - Histoire de l'art antique

Autour des sept merveilles du monde : mythes et réalités de l'art antique.

Bibliographie

- ▷ B. HOLTZMANN (dir.), *L'art de l'Antiquité. Les origines de l'Europe*, Paris, Gallimard, 1995.
- ▷ B. HOLTZMANN (dir.), *L'art de l'Antiquité. L'Égypte et le Proche-Orient*, Paris, Gallimard, 1997.

FLORIE DEBOUCHAUD - AMBRE VILAIN

CM TD - Histoire de l'art médiéval

Ce cours dispensé en Cours magistraux et Travaux dirigés consistera en une initiation à l'architecture religieuse et civile médiévale. Au cours des séances nous aborderons les espaces fondamentaux des églises, les techniques de construction ainsi que l'évolution des formes afin de pouvoir mettre en perspective les grands édifices romans et gothiques ayant vu le jour durant cette période.

Bibliographie

- ▷ C. HECK, dir., *Histoire de l'art. Moyen Âge : Chrétienté et Islam*, Paris, 1996.
- ▷ E. VERGNIOLE, *L'art roman en France*, Paris, Flammarion, 2003.
- ▷ Univers des Formes. Volumes depuis le Premier art chrétien jusqu'au dernier tome consacré au gothique Automne et Renouveau.

ANGELINA ORAIN - JONATHAN RIBOT

TD - Techniques de rédaction

Cours d'expression écrite

Les travaux dirigés de techniques de rédaction vous permettront d'améliorer vos compétences langagières en resituant les difficultés lexicales

et grammaticales de la langue française afin d'acquérir des pratiques visant l'appropriation des écrits universitaires.

Bibliographie

- Un corpus sera distribué lors du premier cours
- ▷ GREVISSE, *Le bon usage*.
  - ▷ Le BLED, *Orthographe, grammaire, conjugaison*
  - ▷ A.V. THOMAS, *Dictionnaire des difficultés de la langue française*, Larousse.
  - ▷ Dictionnaires : *Le petit Robert*.
  - ▷ Dictionnaires : *Le Trésor de la langue française informatisé* (<http://atilf.atilf.fr/>).

UEC1 - HISTOIRE DE L'ART

FEDERICA MILANO

CM - Histoire de l'art contemporain : approfondissement

L'art et la machine au XX<sup>e</sup> siècle

Du premier manifeste futuriste de Filippo Tommaso Marinetti à l'intelligence artificielle génératrice d'images, l'histoire de l'art contemporain est traversée par le mythe de la technologie et de son évolution continue. Ce qui est défini dans la littérature américaine comme «Machine art» ne désigne pas un mouvement artistique, mais un ensemble d'œuvres qui, du début du XX<sup>e</sup> siècle à nos jours, interrogent la relation ambiguë de l'homme moderne avec la «machine». Ce cours retrace l'histoire de la «machine» dans l'art, des avant-gardes historiques au début du nouveau millénaire. Il se concentrera en particulier sur l'utilisation des nouveaux médias au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle et sur le passage de la «machine archimédienne» à la «machine cybernétique» (Gottthard Günther) au tournant des années 1960 et 1970.

Bibliographie

- ▷ *L'Art et la Machine*, Lyon, Musée des Confluences, 13 octobre 2015–24 janvier 2016, catalogue sous la dir. de C. CARTIER et H.-C. COUSSEAU, Lyon, Lienart éditions, 2015.

- ▷ A. BROECKMANN, *Machine art in the Twentieth Century*, Cambridge, Massachusetts ; Londres, MIT Press, 2016.
- ▷ C. HARRISON, P. WOOD, *Art en théorie, 1900-1990 : une anthologie*, Paris, Hazan, 1997.

FLORIE DEBOUCHAUD

CM - Techniques et théories en histoire de l'art et archéologie I : Iconographie médiévale

Ce cours magistral visera à apprendre à décrypter les images médiévales en apportant aux étudiants les outils nécessaires à l'analyse et l'interprétation de ces dernières quels que soient leurs supports. Les séances s'attacheront plus particulièrement à la construction de l'image chrétienne et à l'évolution des représentations des grands thèmes et protagonistes bibliques depuis l'Antiquité tardive jusqu'à la période gothique.

Bibliographie

- ▷ P. CHARRON et J.-M. GUILLOUET (dir.), *Dictionnaire d'histoire de l'art du Moyen Âge occidental*, Paris, 2009 (coll. Bouquin).
- ▷ G. DUCHET-SUCHAUX, M. PASTOUREAU, *La Bible et les saints : guide iconographique*, Paris, Flammarion, 2004.
- ▷ J. BASCHET, P.-O. DITTMAR (éd.), *Les images dans l'Occident médiéval*, Turnhout, Brepols, 2015 (L'Atelier du médiéviste, 14).
- ▷ J. DE VORAGINE, *La Légende dorée*, Paris, 2014.

UEC2 - COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

DANIEL HAWKER

TD - Anglais

Chaque séance de TD consistera en l'étude d'un document en lien avec les thèmes propres à la formation. Le texte étudié sera expliqué, commenté, pourra être en partie traduit et ses difficultés grammaticales en seront élucidées. L'apprentissage du vocabulaire spécifique aux domaines étudiés sera entrepris ou approfondi. L'écoute de courts enregistrements ainsi que des moments dédiés à la prise de parole des étudiants favoriseront une plus grande aisance en compréhension et en expression orales.

Bibliographie

Des indications bibliographiques et des conseils de méthode seront donnés lors du premier cours.

UEF3 - DROIT

MARINE FRIANT PERROT

CM - Introduction au droit privé et droit des personnes

Ce cours est d'abord consacré à l'étude introductive du droit privé en définissant le droit et la règle de droit, en explorant les sources du droit et les grandes catégories du droit privé et en étudiant le droit de la preuve. Puis, s'agissant du droit des personnes, sont abordées la notion de personnalité juridique et les droits de la personnalité qui s'y rattachent ainsi que l'individualisation de la personne à travers son état civil. Enfin le droit des incapacités sera évoqué dans ses grandes lignes (mineurs, protection des majeurs).

Bibliographie

- ▷ R. ENCINAS DE MUNAGORRI, *Introduction générale au droit*, Flammarion, 2019
- ▷ P. DEUMIER, *Introduction générale au droit*, LGDJ manuel, 2021
- ▷ M. FABRE-MAGNAN, F. BRUNET, *Introduction générale au droit*, PUF, 2017
- ▷ F. TERRÉ et N. MOLFESSIS, *Introduction générale au droit*, Précis Dalloz, 2021
- ▷ P. MALAURIE, P. MORVAN, *Introduction au droit*, Defrénois, 2020
- ▷ P. MALINVAUD et N. BALET, *Introduction à l'étude du droit*, LexisNexis, 2021
- ▷ P. MALAURIE, *Droit des personnes*, Defrénois, 2020
- ▷ A. MARAIS, *Droit des personnes*, Dalloz, 2021
- ▷ A. BATTEUR, *Droit des personnes, des familles et des majeurs protégés*, LGDJ manuel, 2021
- ▷ M. DOUCHY-OUDOT, *Droit civil 1<sup>re</sup> année : Introduction, personnes, famille*, Hypercours Dalloz, 2021
- ▷ B. TEYSSIÉ, *Droit civil : les personnes*, lexisnexis, 2020

TD - TD Méthodologie au droit privé et droit des personnes

KARINE FOUCHER

CM - Droit constitutionnel 1

Ce cours vise à appréhender les règles qui encadrent l'exercice du pouvoir politique. Ces règles se trouvent pour l'essentiel dans la Constitution de l'État, qui est la « loi fondamentale » placée au sommet de la hiérarchie des normes. Cela signifie que le pouvoir politique est soumis au droit, ce qui est la définition même de l'État de droit. Plus précisément, le cours consiste en l'étude de l'organisation et du fonctionnement des institutions politiques de l'État : chef de l'État (Président de la République ou Monarque), Parlement, gouvernement. Le mode d'organisation et les relations entre ces institutions diffèrent selon le type de régime politique (parlementaire ou présidentiel pour l'essentiel) et ont également beaucoup varié

dans l'histoire constitutionnelle de la France. Avant d'étudier les grandes étapes de cette évolution (depuis la Révolution de 1789 jusqu'à la III<sup>ème</sup> République) et les systèmes existants dans les grandes démocraties contemporaines (États-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne...), le cours consistera en l'exposé des concepts fondamentaux du droit constitutionnel : État, Constitution, souveraineté, représentation, séparation des pouvoirs et justice constitutionnelle.

Bibliographie

- ▷ P. ARDANT, B. MATHIEU, *Institutions politiques et Droit constitutionnel*, LGDJ
- ▷ J. BOUDON, *Manuel de droit constitutionnel (I et II)*, PUF
- ▷ B. CHANTEBOUT, *Droit constitutionnel*, Sirey
- ▷ J. et J.-E. GICQUEL, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, Montchrestien
- ▷ A. LE DIVELLEC, M. DE VILLIERS, *Dictionnaire de droit constitutionnel*, Sirey
- ▷ B. MATHIEU, M. VERPEAUX, *Droit constitutionnel*, PUF
- ▷ F. MELIN-SOUCRAMANIEN, P. PACTET, *Droit constitutionnel*, Sirey
- ▷ M. TROPER, F. HAMON, *Droit constitutionnel*, LGDJ
- ▷ E. ZOLLER, *Droit constitutionnel*, P.U.F.

TD - TD Méthodologie au droit constitutionnel

UEC3 - DROIT

GUILLAUME SANSONE

CM - Institutions juridictionnelles

Le cours d'institutions juridictionnelles a pour objet d'initier les étudiants à certaines notions

institutionnelles afin de prendre conscience des réalités du monde judiciaire moderne. Ces connaissances forment la trame sur laquelle viennent s'insérer d'autres enseignements. Il est donc nécessaire que les étudiants aient une vue globale de la Justice et des principes qui la régissent. Le terme « institutions » renvoie, non seulement aux organes chargés de rendre la justice, mais aussi aux hommes qui les font fonctionner, juges et auxiliaires de justice. L'adjectif « juridictionnelles » a une vocation plus large que celui de « judiciaires ». Il vise donc toutes les juridictions, non seulement celles de l'ordre judiciaire, mais également celles de l'ordre administratif.

Le cours s'articule autour de trois axes :

- la justice ;
- les juridictions : étude d'ensemble et par ordre de juridiction ;
- la scène judiciaire : étude des acteurs de la vie judiciaire et du déroulement du procès.

Bibliographie

- ▷ S. GUINCHARD, A. VARINARD et T. DEBARD, *Institutions juridictionnelles*, Dalloz, 15<sup>e</sup> éd. 2021
- ▷ M. AZAVANT, M. DOUENCE, *Institutions juridictionnelles*, 4<sup>e</sup> éd., Dalloz, 2021
- ▷ M. BRUSORIO-AILLAUD, A. HÉRAUD et A. MAURIN, *Institutions juridictionnelles*, 12<sup>e</sup> éd., Sirey, 2020



UEF1 - HISTOIRE DE L'ART

CHRISTINE MATABON - AMBRE VILAIN

CM - Histoire de l'art : les œuvres majeures en contexte II

Parcours des grandes œuvres et monuments de l'art médiéval

Ce cours vise à établir un panorama de la production artistique médiévale à partir d'un parcours des œuvres marquantes et des monuments les plus importants réalisés du Ve au XVe siècle. Ce parcours familiarisera les étudiants avec l'univers visuel et artistique du Moyen Âge et leur permettra d'acquérir une première idée de la richesse de ce millénaire de civilisation.

Bibliographie

- ▷ Philippe PLAGNIEUX (dir.), *L'art du Moyen Âge en France*, Paris, Citadelles/Mazenod, 2010.
- ▷ J.-M. GUILLLOUËT, *Églises, abbayes et cathédrales ; L'art roman ; L'art gothique*, 3 vol. aux éditions Gisserot.

Chefs d'œuvre de l'art antique

Le cours s'attachera à la présentation générale et à la contextualisation d'une dizaine de chefs d'œuvre incontournables de l'art grec et de l'art romain (Acropole, Vénus de Cnide, Laocoon, Colisée, portraits du Fayoum, etc.)

Choisis dans chacun des trois arts majeurs (architecture, sculpture et peinture), leur étude permettra de placer des balises historiques indispensables à la connaissance de ces œuvres, mais aussi d'envisager leur postérité et leurs échos dans l'histoire de l'art en général.

Bibliographie

- ▷ J.-J. MAFFRE, *L'art grec* Claire Paris, Flammarion 1996, collection Tout l'art.
- ▷ C. ROLLEY, *La sculpture grecque 2 La période classique*, Paris, Picard, 1999.
- ▷ M.-C. HELLMANN, *L'architecture grecque*, Paris, Librairie Générale Française, Le Livre de Poche, 1998.

- ▷ M.-C. HELLMANN, *L'architecture grecque, Tome 2 : Architecture religieuse et funéraire*, Paris Picard, 2006.
- ▷ F. BARATTE, *L'art romain*, Paris, Flammarion 1996, collection Tout l'art.

UEF2 - HISTOIRE DE L'ART

EMMANUEL LAMOUCHE - MATHILDE LEGEAY

CM TD - Histoire de l'art moderne : Renaissance et maniérismes en Europe

Le cours abordera l'apogée de l'art de la Renaissance au XVI<sup>e</sup> siècle dans différents centres artistiques, et ses prolongements, entre ruptures et continuités, dans les différentes formes de maniérisme analysées au sein de leurs foyers les plus féconds. Les TD approfondiront la démarche d'analyse des œuvres du XVI<sup>e</sup> siècle et de compréhension des sources de cette époque.

Bibliographie

- ▷ D. ARASSE, A. TONNESMANN, *La Renaissance maniériste*, Paris, 1997.
- ▷ C. MIGNOT, D. RABREAU (dir.), *Les Temps modernes*, Paris, 1996.
- ▷ A. PINELLI, *La Belle manière. Anticlassicisme et maniérisme dans l'art du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1996.

BAPTISTE DUMAS-PIRO - THIERRY LAUGÉE - CATHERINE LE TREUT

CM TD - Histoire de l'art contemporain

Histoire de l'art contemporain en Europe de 1789 à 1855.

Ce cours est une initiation à l'histoire des beaux-arts occidentaux dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'agira d'envisager les différences esthétiques, et théoriques des mouvements artistiques de la période. Le cours porte sur la peinture, la sculpture et l'estampe de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et interrogera les systèmes de formation des artistes ainsi

que les modes d'exposition de leurs œuvres. Le travail en groupes-classes mettra l'accent sur le perfectionnement de l'expression écrite et sur la méthodologie : description, commentaire d'œuvres et dissertation.

Bibliographie

- ▷ B. TILLIER (dir.), *L'Art du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Citadelles & Mazenod, 2016.
- ▷ L. EITNER, *La Peinture du XIX<sup>e</sup> siècle en Europe*, Paris, Hazan, 2007.
- ▷ H. LOYRETTE, S. ALLARD, L. DES CARS, *L'Art français. Le XIX<sup>e</sup> siècle : 1819-1905*, Paris, Flammarion, 2009.

TUTEURS ÉTUDIANTS

TD - Tutorat d'accompagnement

Le tutorat d'histoire de l'art a pour objectif de faciliter l'intégration des étudiants à l'université et de réduire le taux d'échec en première année. Chaque groupe de TD est suivi par une tutrice ou un tuteur tout au long de l'année à raison d'1h30 par semaine en lien avec les groupes-classes. Au cours de ces séances, les étudiants auront l'occasion de reprendre les cours, de travailler des points de méthodologie, de se faire aider pour les devoirs maison et de réviser en vue des examens. Les tuteurs sont des étudiants de master qui sont là pour aider les nouveaux étudiants. La présence en tutorat est obligatoire.

UEC1 - HISTOIRE DE L'ART

CATHERINE POMEYROLS

CM - Histoire extra-européenne (contemporaine)

Asie (Japon)

Ce cours étudie le Japon de la période d'Edo (à partir de 1603), puis de la période Meiji (à partir

de 1868) jusqu'à la Seconde Guerre mondiale ; les grands traits de la civilisation et de l'histoire des périodes ancienne et médiévale seront présentés également plus rapidement. Ce cours abordera autant que possible l'histoire du Japon dans son aire régionale, l'histoire de la Chine notamment sera évoquée.

Bibliographie

- ▷ F. ABBAD, *Histoire du Japon 1868-1945*, Paris, Colin, coll. Cursus, 1992.
- ▷ J. GRAVEREAU, *Le Japon au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, coll. Points Histoire, 1990.
- ▷ P.-F. SOUYRI, *Nouvelle histoire du Japon*, Paris, Perrin, 2010.

CARMEN MARQUEZ PERICOLO

CM - Histoire de l'art : approfondissement (iconographie moderne)

La lecture des images tant bibliques que mythologiques et historiques est fondamentale pour aborder la peinture et la sculpture. Dans ce cours seront données des clefs pour la reconnaissance des différents personnages représentés, et sera aussi traité le rôle de ces images, le rapport entre les textes et les images, le tout contextualisé, les images n'ayant pas une même portée à tous les siècles du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Bibliographie

- ▷ *La Bible* (à lire absolument : la Genèse, les Évangiles, les Actes des apôtres).
- ▷ E. MÂLE, *L'art religieux après le concile de Trente*, Paris, A. Colin, 1932.
- ▷ OVIDE, *Les métamorphoses*.
- ▷ PLUTARQUE, *Vies parallèles*, 2 t.
- ▷ TITE LIVE, *Histoire romaine*, t. 1.
- ▷ VIRGILE, *Enéide*.

Les 4 derniers ouvrages cités existent en édition de poche.

UEC2 - COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

DANIEL HAWKER

TD - Anglais

Chaque séance de TD consistera en l'étude d'un document en lien avec les thèmes propres à la formation. Le texte étudié sera expliqué, commenté, pourra être en partie traduit et ses difficultés grammaticales en seront élucidées. L'apprentissage du vocabulaire spécifique aux domaines étudiés sera entrepris ou approfondi. L'écoute de courts enregistrements ainsi que des moments dédiés à la prise de parole des étudiants favoriseront une plus grande aisance en compréhension et en expression orales.

Bibliographie

Des indications bibliographiques et des conseils de méthode seront donnés lors du premier cours.

UEF3 - DROIT

CHARLES BAHUREL

CM - Droit de la famille

Ce cours porte sur le statut juridique de la cellule constituée par un couple et ses enfants. L'étude du couple commence par celle du couple marié, de la formation du mariage au divorce des époux. Puis vient celle du couple hors mariage, qui renvoie à l'hypothèse du concubinage et du Pacs. L'enfant est étudié à deux stades de sa vie juridique : celui d'abord, de l'acquisition de la filiation, par procréation naturelle, par filiation adoptive ou par procréation médicalement assistée. Celui, ensuite, des effets de la filiation que constituent respectivement : la soumission à l'autorité parentale et le droit à l'entretien.

Bibliographie

- ▷ A. BATTEUR, *Droit des personnes, des familles et des majeurs protégés*, Paris, LGDJ, 2021.
- ▷ A. BENABENT, *Droit civil. Droit de la famille*, Montchrestien, coll. «Précis Domat », 2020.
- ▷ V. BONNET, *Droit de la famille*, Paris, Bruylant, 2020
- ▷ J. CARBONNIER, *Droit civil. Introduction, Les personnes, La famille, L'enfant, Le couple*, Paris, PUF, 2005
- ▷ D. LASZLO-FENOUILLET, *Droit de la famille*, Paris, Dalloz, 2022
- ▷ D. FENOUILLET, C. GOLDIE-GENICON et F. TERRÉ, *La famille*, Précis Dalloz, 9e éd., 2018.
- ▷ P. COURBE, A. GOUTTENOIRE et M. FARGE, *Droit de la famille*, Paris, Sirey, 2021

TD - TD droit de la famille

NICOLAS HUTEN

CM - Droit constitutionnel 2

Prolongeant le cours d'introduction au droit constitutionnel du premier semestre, cet enseignement consiste en l'étude des institutions politiques françaises actuelles, régies par la Constitution du 4 octobre 1958. Les nombreuses modifications dont cette dernière a été l'objet permettront de s'interroger sur l'évolution de l'équilibre des pouvoirs, entre le Président de la République et le Premier ministre d'une part, et entre l'exécutif et le Parlement d'autre part. Quelle est la nature du régime de la cinquième République ? Comment est-il parvenu à s'adapter dans le temps, traversant toutes les épreuves, y compris celle de la cohabitation ? Qui gouverne effectivement la France ? Qui est l'auteur de la loi ? Où sont les contre-pouvoirs dans ce régime que certains souhaiteraient voir disparaître, cédant la place à une sixième République...

Bibliographie

- ▷ J. BENETTI, G. CARCASSONNE, J-J. CHEVALLIER, O. DUHAMEL, *Histoire de la V<sup>e</sup> République (1958-2017)*, Dalloz, 16ème édition.
- ▷ P. RAYNAUD, *L'esprit de la V<sup>e</sup> République*, Perrin, 2017

TD - TD droit constitutionnel 2

UEC3 - DROIT

JEAN-BAPTISTE MASMEJAN

CM - Histoire politique et constitutionnelle

La modernité politique naît en 1789. En se substituant au Roi, la nation exerce la souveraineté par le biais de la représentation électorale. La Révolution plante ainsi les germes de la démocratie, entendue comme un régime fondé sur l'élection (là est sa légitimité) et la représentation (comme mode d'exercice). Par ailleurs, par ses trois Déclarations successives des droits de l'homme et du citoyen (1789, 1793, 1795), la Révolution inaugure le droit constitutionnel moderne dans la mesure où elle place la reconnaissance et la garantie des droits subjectifs au fondement du politique. La Révolution échoue dans le court terme : la représentation élue (le Législatif) écrase ou paralyse l'action gouvernementale (l'Exécutif). La séparation des pouvoirs débouche sur une lutte des pouvoirs et la garantie des droits, supposée être le fait de cette séparation, est en souffrance. Néanmoins la Révolution est couronnée de succès dans le long terme, comme en attestent les ajustements constitutionnels qui rendent hommage à son modèle. C'est ainsi qu'après le rejet de l'autoritarisme du premier Empire

(1804-1814), les monarchies censitaires (1814-1848) tentent à nouveau d'instaurer un régime représentatif et parlementaire où l'équilibre entre Législatif et Exécutif royal serait la garantie d'un régime libéral, à savoir protecteur des « Droits publics des français ». C'est ainsi que la seconde République (1848-1851) tend à renouer avec une nation représentée, cette fois, au suffrage universel. C'est ainsi encore que même le second Empire (1852-1870), pourtant aussi autoritaire que le premier Empire en ses commencements, accepte de faire des concessions au régime représentatif, au parlementarisme, et à une réelle division des pouvoirs (Empire libéral des années 1860). C'est ainsi enfin que la troisième République (1875-1940), forte de l'expérience de tant de constitutions, termine enfin la Révolution en consacrant l'équilibre entre nation représentée et « gouvernabilité » de la nation. Equilibre dont témoigne la garantie accrue des droits individuels et sociaux. Ce triomphe Républicain, qui est celui de l'héritage révolutionnaire, ne peut dès lors être remis en cause comme en témoignent les constitutions des quatrième et cinquième Républiques.

Bibliographie

- ▷ M. MORABITO, *Histoire constitutionnelle de la France de 1789 à nos jours*, Paris, LGDJ, « Domat droit public », 13<sup>ème</sup> édition, 2014.
- ▷ F. BLUCHE, *Manuel d'Histoire politique de la France contemporaine*, Paris, PUF, « Droit fondamental », 3<sup>ème</sup> édition, 2008.
- ▷ F. FURET, *La Révolution Française*, Paris, Gallimard, « Quarto », 2007.

MARIANE LAMOUR

CM - Institutions internationales

Les institutions internationales désignent l'ensemble des structures et des mécanismes, notamment juridiques, qui régissent les relations au sein de la société internationale. Cette dernière se différencie très nettement des ordres juridiques internes. Ce cours a pour finalité de présenter une première approche de la société internationale et des rapports entre

ses acteurs. Deux grandes parties structurent cet enseignement :

- les acteurs de la scène internationale : l'État ; les organisations internationales ; les autres acteurs.
- les rapports entre ces acteurs : étude des relations diplomatiques et consulaires ; encadrement du recours à la force et règlement pacifique des différends.

**Bibliographie**

▷ P. BLACHER, K. NÉRI, *Droit des relations internationales*, LexisNexis, coll. Objectif droit, 7<sup>e</sup> édition, 2019.

▷ P. BRAILLARD, M. DJALILI, *Les relations internationales*, PUF, coll. Que sais-je ?, n°2456, 11<sup>e</sup> édition, 2020.

▷ J. CHARPENTIER, B. SIERPINSKI, *Institutions internationales*, Dalloz, Mémentos, 20<sup>e</sup> édition, 2018.

▷ J. FERNANDEZ, *Relations internationales*, Dalloz, coll. Précis, 2<sup>e</sup> édition, 2019.

▷ M. GOUNELLE, M.-P. LANFRANCHI, *Relations internationales*, Dalloz, coll. Mémentos, 12<sup>e</sup> édition, 2021.

▷ J.-J. ROCHE, *Relations internationales*, LGDJ, coll. Manuels, 9<sup>e</sup> édition, 2021.

▷ C. SANTULLI, *Introduction au droit international (Formation, application, exécution)*, Paris, Pedone, Études internationales, 2013.

▷ S. SUR, *Les relations internationales*, Montchrestien, coll. Précis Domat, 7<sup>e</sup> édition, 2021.

▷ A. TRUYOL, Y. SERRA, *Histoire du droit international public*, Economica, 1999.

▷ M. VAÏSSE, *Les Relations internationales depuis 1945*, A. Colin, Série U, 17<sup>e</sup> édition, 2021

**UVE - UNITÉ VALORISATION DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT**

**CM - Reconnaissance de l'engagement étudiant**

Retrouvez tous les détails sur la [page internet](#) :



# Équipe pédagogique

## UFR HHAA HISTOIRE DE L'ART

**Ludi CHAZALON**, Maîtresse de conférences en histoire de l'art antique  
Département d'Histoire de l'art et archéologie - LARA-UMR 6566  
Bureau 923 (RDJ, aile B2 bât. Tertre)  
Mail : ludi.chazalon@univ-nantes.fr

**Florie DEBOUCHAUD**, ATER en histoire de l'art médiéval  
Département d'Histoire de l'art et archéologie - LARA-UMR 6566  
Bureau 925 (RDJ, aile B2 bât. Tertre)  
Mail : florie.debouchaud@univ-nantes.fr

**Emmanuel LAMOUCHE**, Maître de conférences en histoire de l'art moderne  
Département d'Histoire de l'art et archéologie - LARA-UMR 6566  
Bureau 040 (RDC, bât. central Tertre)  
Mail : emmanuel.lamouche@univ-nantes.fr

**Thierry LAUGÉE**, Professeur en histoire de l'art contemporain  
Département d'Histoire de l'art et archéologie - LARA-UMR 6566  
Bureau 925 (RDJ, aile B2 bât. Tertre)  
Mail : thierry.lauee@univ-nantes.fr

**Thierry PIEL**, Maître de conférences en histoire ancienne  
Département d'Histoire - LARA-UMR 6566  
Bureau 923 (RDJ, aile B2 bât. Tertre)  
Mail : thierry.piel@univ-nantes.fr

**Catherine POMEYROLS**, Maître de conférences en histoire contemporaine  
Département d'Histoire - CRHIA - EA 1163  
Bureau 025 (RDC, aile B2 bât. Tertre)  
Mail : catherine.pomeyrols@univ-nantes.fr

**Thomas RENARD**, Maître de conférences en histoire de l'art contemporain  
Département d'Histoire de l'art et archéologie - LARA-UMR 6566  
Bureau 927 (RDJ, aile B2 bât. Tertre)  
Mail : thomas.renard@univ-nantes.fr

**Hélène ROUSTEAU-CHAMBON**, Professeure en histoire de l'art moderne  
Département d'Histoire de l'art et archéologie - LARA-UMR 6566  
Bureau 927 (RDJ, aile B2 bât. Tertre)  
Mail : helene.rousteau-chambon@univ-nantes.fr

**Ambre VILAIN**, Maîtresse de conférences en histoire de l'art médiéval  
Département d'Histoire de l'art et archéologie - LARA-UMR 6566  
Bureau 925 (RDJ, aile B2 bât. Tertre)  
Mail : ambre.vilain@univ-nantes.fr

## FACULTÉS DE DROIT ET SCIENCES POLITIQUES

**Charles BAHUREL**, Agrégé des Facultés de droit, Professeur de droit privé  
UR 1166 Institut de Recherche en Droit Privé  
Bureau 307  
Mail : Charles.Bahurel@univ-nantes.fr

**Karine FOUCHER**, MDC HDR, Vice-Présidente déléguée à l'orientation et l'insertion  
UFR Droit et Sciences Politiques, UMR\_C 6297 Droit et Changement Social  
Mail : Karine.Foucher@univ-nantes.fr

**Marine FRIANT PERROT**, Maître de conférences-HDR, Co-directrice du Master 1 Droit du marché, Directrice du Master 2 Droit du marché option agro-alimentaire  
UMR\_C 6297 Droit et Changement Social  
Mail : Marine.Friant-Perrot@univ-nantes.fr

**Nicolas HUTEN**, Maître de conférences Droit public  
UMR\_C 6297 Droit et Changement Social  
Bureau 336  
Mail : nicolas.huten@univ-nantes.fr

**Jean-Baptiste MASMEJAN**, Maître de conférences  
UMR\_C 6297 Droit et Changement Social  
Bureau 368  
Mail : Jean-Baptiste.Masmejan@univ-nantes.fr

**Mariane LAMOUR**, Enseignante contractuelle LRU  
Mail : Marianne.Lamour@univ-nantes.fr

**Guillaume SANSONE**, Maître de conférences en droit privé, Directeur de l'Institut d'études judiciaires  
UR 1166 Institut de Recherche en Droit Privé  
Mail : Guillaume.Sansone@univ-nantes.fr

## LANGUES

**Diana MALOYAN**, PRAG en anglais  
Bureau 030 (RDC, bât. central Tertre)  
Mail : diana.maloyan@univ-nantes.fr



# Partenaires de la formation

La formation s'appuie sur les ressources et les équipes des laboratoires de l'UFR Histoire, Histoire de l'art et Archéologie :

- le Centre de Recherches en Histoire Internationale et Atlantique (CRHIA - UR 1163)



- le Laboratoire de recherche Archéologie et Architectures (LARA - UMR 6566 CReAAH).



Elle s'appuie également sur les liens existants entre les nombreux partenaires extérieurs:

- Facultés de droit, de sociologie, de langues
- Ministère des Affaires étrangères (Centre des Archives diplomatiques de Nantes : CADN, archives des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger).
- Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan
- Université Bretagne Loire
- Institut d'études européennes et globales - Alliance Europa (programme Recherche Formation Innovation)
- EuradioNantes
- Institut national de l'audiovisuel (INA)
- Maison des sciences de l'homme (MSH)
- Archives municipales et départementales
- Musée Dobrée
- Musée d'arts de Nantes
- Musée d'histoire de Nantes, château des ducs de Bretagne
- Direction régionale des affaires culturelles
- Inventaire régional
- Fonds régional d'art contemporain
- École supérieure des beaux-arts de Nantes Métropole
- École nationale supérieure d'architecture de Nantes
- Théâtre universitaire (TU)
- Laboratoire de conservation, de restauration et de recherche Arc'Antique, Nantes
- Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap)
- Direction du patrimoine et de l'archéologie de Nantes Métropole



UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie  
Faculté de droit et des sciences politiques  
Chemin de la Censive du Tertre  
44312 NANTES Cedex 3

